

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION n° 2023-01**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, à onze heures quinze minutes,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de la Commune de SAINTÉ-LIVRADE-SUR-LOT,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de
Monsieur PUDAL Pierre-Jean, président.

PRÉSENTS : M. PUDAL Pierre-Jean - Mme DEVAUX Régine - Mme MOMBOUCHET Brigitte –
– Mme MARRAUD Odette - Mme DEXET Josette - Mme MONDOT Claudine - Mr FERRÉ
Patrick

EXCUSÉS : Mr FOLEY Franck - M. SARRAZIN Pascal

ABSENTS : Mme KICHI Yamina - Mme BRINSTER Alexandra
Mme NEUVILLE Bernadette

Secrétaire de séance : Mme DEXET Josette

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

VU la loi ATR du 6 février 1992,

VU les articles L 2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

Considérant qu'il est fait obligation à toute commune de plus de 3.500 habitants et à leur
établissement public en relevant, de procéder à un Rapport d'Orientations Budgétaires dans
les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Conseil d'Administration,

- Ayant pris connaissance des informations contenues dans la note explicative de synthèse :
 - Le contexte budgétaire local
 - Les orientations budgétaires
- A débattu sur les orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale pour
l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme
Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 24 mars 2023

Certifié exécutoire
Déposé en sous-préfecture le
Affiché ou notifié le

Le Président,
Pierre-Jean PUDAL

